

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Subvention complémentaire pour le renforcement des stewards urbains du service assistance de Nouméa Centre Ville et signature de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat

P.J. : 1 projet de délibération

Afin de préserver et de développer en centre-ville un commerce attractif et de qualité, la Ville de Nouméa, la province Sud, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nouvelle-Calédonie, l'Office du Tourisme de Nouméa et de la province Sud ainsi que le Syndicat des Commerçants ont souhaité formaliser leur partenariat en 2002 à travers la création de l'association Nouméa Centre Ville.

Dans cette perspective, la Ville apporte à l'association un soutien financier annuel qui s'élève depuis 2006 à 27.200.000 F/CFP dont 10.900.000 F/CFP au titre de son fonctionnement et 16.300.000 F/CFP pour les jeudis du centre-ville.

Afin d'évaluer ses actions, l'association a mené durant l'année 2007 des enquêtes auprès des chalands et commerçants du centre-ville qui l'ont amenée à proposer un nouveau plan triennal 2008-2010 dont les principaux objectifs consistent à développer l'attractivité commerciale, à diversifier les services aux utilisateurs et acteurs économiques du centre-ville et à favoriser un développement urbain concerté.

A l'instar d'expériences menées par les villes métropolitaines et anglo-saxonnes dans le domaine du management et de la gestion de centre-ville, l'association a proposé, fin 2007, à ses principaux administrateurs que sont la Ville de Nouméa et la province Sud, le renforcement de l'équipe des 4 stewards urbains, chargés plus particulièrement d'informer le public et les acteurs économiques du centre-ville.

L'exécutif municipal, comme celui de la province Sud, a répondu favorablement à la mise en œuvre des projets qui s'inscrivent dans cette démarche par le versement d'une subvention de 15.996.135 F/CFP au titre de l'année 2008 décomposée comme suit et la signature d'une convention de partenariat le 28 février 2008 :

- 13.896.135 F/CFP pour le renforcement de l'équipe de stewards urbains par l'embauche de 6 agents (5 agents et 1 coordinateur) dont les principales missions consistent à :
 - rayonner de manière permanente sur le centre-ville et le Quartier Latin,
 - informer, orienter, guider et assister les usagers du centre-ville et du Quartier Latin (chalands, commerçants, employés, touristes...),
 - compléter le dispositif d'encadrement des animations organisées par Nouméa Centre Ville,
 - repérer les petits dysfonctionnements urbains (relevés d'anomalies de terrain).

./.

- 1.000.000 F/CFP pour la formation des commerçants,
- 1.100.000 F/CFP pour la mise en place d'un Système Coordonné d'Observation du Public et de l'Economie du centre-ville (SCOPE) permettant de centraliser des outils de mesure perceptifs (enquêtes commerçants, chalands, client mystère), des outils de relevés de flux et de fréquentation (relevés de flux piétons, parkings) et des outils d'analyse économique (relevés de l'offre en centre-ville, réalisation et suivi du cadastre commercial, évaluation de l'activité commerciale et indicateurs de performance).

Concernant le renforcement des stewards urbains du service assistance, le dispositif a été mis en place progressivement à compter de février 2008 pour être pleinement opérationnel à partir de mai. Deux équipes de 3 agents rayonnent sur le centre-ville et le Quartier Latin, à pied ou en VTT, couvrant les plages horaires suivantes : du lundi au vendredi de 8 H 00 à 19 H 00 et le samedi de 8 H 00 à 13 H 00. Du 18 février au 8 juin 2008, ces stewards ont effectué 110 interventions.

Nouméa Centre Ville propose d'améliorer le dispositif pour élargir la couverture en simultané du périmètre par deux équipes ainsi que la plage horaire du samedi après-midi. L'association sollicite de la Ville et de la province Sud le renforcement de l'équipe des stewards urbains du Service Assistance par le recrutement de 3 agents supplémentaires à compter de septembre pour un montant respectif de 1.450.000 F/CFP.

Ce dispositif, quoique récent, permet d'une manière générale de rassurer les usagers du centre-ville en complément des patrouilles de la police municipale. Lors des récentes visites sur le terrain, les commerçants consultés ont unanimement plébiscité le dispositif qui contribue à lutter contre le sentiment d'insécurité au centre-ville.

Il est donc proposé au conseil municipal d'allouer une subvention complémentaire de 1.450.000 F/CFP pour le renforcement de l'équipe des stewards urbains du service assistance et d'habiliter le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat relative aux modalités de versement de la subvention et aux engagements réciproques des parties.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 15 juillet 2008

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil huit, le mardi 12 août à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	MM.	Jean LEQUES Gaël YANNO	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU	Mme	Eliette COGNARD
	MM.	Michel VITTORI Jean-Claude BRIAULT	M.	Steeve NEWLAND
	Mme	Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	Mme	Maryse BRIATTE
	Mme	Francine BEYNEY	Mme	Maraéa NEA
	Mme	Dominique KORFANTY	M.	Mikaélé SEA
DATE DE CONVOCAATION	MM.	Jean-Claude DOUDOUTE	Mme	Tiaré LE GOFF
05.08.2008		Gérard VIGNES	M.	Bill YAMAMOTO
	Mme	Christiane TERRIER	Mme	Sonia LAGARDE
	M.	Charles ERIC	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI	Mme	Jacqueline BERNUT
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Virginie RUFFENACH	M.	Frédéric DE GRESLAN
06.08.2008	MM.	Laurent CASSIER	Mme	Kareen CORNAILLE
		Luc DEVILLERS	MM.	Jean VANMAI
	Mme	Christine POELLABAUER		Jean-Pierre DELRIEU
	MM.	Jean-Robert MONNIER	Mme	Michèle LEURS
		Kanyan Marc CASE	M.	Atolomako Marco PULUIUEVA
	Mlle	Sabrina KUMAR	Mme	Nicole FURIC
	M.	Jean WASMAN	Mme	Pascale DALY
	Mme	Pascale CERTA	M.	Michel CROMBEZ
	Mme	Marguerite KATEA	Mme	Gloria OUTU
			M.	David TEVAN
			Mme	Lola LOMONT

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme	Malia MAUGATEAU	Mme	Bernadette BRIZARD-DUMERY
		M.	Philippe CASSIER	M.	Eric ESCHEMBRENNER
Nombre de présents	: 46	Mme	Sylvie GRANDJEAN	Mme	Marie-Laure LAFLEUR
Nombre de votants (4 procurations)	: 50	M.	Karl-Stephan VIANNENC		

Mademoiselle Sabrina KUMAR a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2008/975

autorisant le versement d'une subvention complémentaire pour le renforcement des stewards urbains du service assistance de Nouméa Centre Ville et la signature de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 12 AOUT 2008

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 29 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2007/1465 du 20 décembre 2007 relative au budget primitif 2008 de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2007/1470 du 20 décembre 2007 autorisant le versement d'une subvention à l'association Nouméa Centre Ville pour l'année 2008 et la signature des conventions correspondantes,

VU la convention de partenariat relative aux modalités de versement de la subvention et aux engagements réciproques des parties conclue le 28 février 2008,

VU la lettre de l'association Nouméa Centre Ville du 12 juin 2008,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2008/966 du 12 août 2008 relative au budget supplémentaire 2008 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2008/84 du 15 juillet 2008,

La Commission du Développement Urbain et de l'Intercommunalité entendue en séance du 22 juillet 2008,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget supplémentaire 2008 de la Ville, un montant de 1.450.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 «Charges de gestion courante», fonction 95 «Aides au tourisme» pour être versé à l'association Nouméa Centre Ville.

ARTICLE 2 /

Le Maire est autorisé à signer avec l'association Nouméa Centre Ville l'avenant n° 1 à la convention de partenariat relative aux modalités de versement de la subvention et aux engagements réciproques des parties conclue le 28 février 2008.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de trois mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire délégué de la République pour la Province Sud et notifiée à l'association Nouméa Centre Ville.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 AOUT 2008

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.F. (dont T.P.S.)	-	2
NOUMEA CENTRE VILLE	-	1